

# DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ET PROGRAMME TERRA RURAL DU PETR SUD LOZERE

## 1. Diagnostic de territoire – entrée agriculture et alimentation

Le Sud Lozère est un territoire peu dense (8 habitants au km<sup>2</sup>), faiblement peuplé (un peu plus de 12 000 habitants), avec un milieu naturel de qualité, protégé et reconnu (Parc National des Cévennes depuis 50 ans, réserve de biosphère, réserve internationale de ciel étoilé...) qui offre des paysages où l'homme a inscrit sa marque (paysages inscrits au patrimoine de l'UNESCO au titre de l'agropastoralisme en 2011). Fort de ces éléments, le projet de territoire s'articule, dans une logique de développement durable, autour du maillage du territoire par des bourgs centres attractifs et avec des services innovants ; l'accueil de nouvelles populations et la dynamisation de l'économie basée sur les ressources locales, notamment **l'agriculture qui représente près de 12% des actifs du territoire.**

### Le sud Lozère : espace rural naturel et protégé

A la croisée du Massif Central et de la Méditerranée, le Sud Lozère est un espace rural, fort d'un milieu naturel exceptionnel. Une richesse géologique (schiste, granite, calcaire) façonne des espaces d'une grande diversité. Ce territoire est protégé depuis 50 ans, avec le Parc National des Cévennes. Cette qualité est reconnue par l'Unesco qui a inscrit le territoire au titre de paysages de l'agropastoralisme ; ou encore par la labellisation comme réserve internationale de ciel étoilé (2018).

### Trois territoires agricoles diversifiés et complémentaires

L'agriculture sur le territoire se divise en trois zones aux caractéristiques distinctes : les vallées cévenoles, les Causses et les massifs d'altitude. Ces trois zones conduisent une grande diversité de productions en sud Lozère.

> Les vallées cévenoles sont caractérisées par un substrat schisteux, des reliefs très accidentés d'une altitude de 300 à 800 m. Elles possèdent très peu de surfaces cultivables (SAU <10 % et principalement formée par des terrasses ou « bancels »), et les parcours sont peu productifs. Le climat est méditerranéen avec une pluviométrie importante mais mal répartie au cours de l'année. Les productions principales sont la châtaigne, l'élevage ovin et caprin avec de petits troupeaux, l'apiculture et des productions maraîchères sur de très petites surfaces.

> Les Causses Sauveterre et Méjean sont de hauts plateaux, d'altitude moyenne supérieure à 1000 m, au relief karstique (calcaires dépourvus de réseau hydrographique superficiel) et au climat rude. Seules les dolines sont des espaces traditionnellement cultivés, les pelouses sèches parsemées d'arbustes sont façonnées par l'agropastoralisme, avec d'importants troupeaux ovins allaitants et ovins laits (les troupeaux de 500 à 600 bêtes ne sont pas rares et les exploitations peuvent faire plus de 300 ha). Les surfaces cultivées sont composées en grande partie de cultures fourragères avec quelques surfaces céréalières, principalement pour l'alimentation du bétail.

> Les massifs d'altitude, au-delà de 800 m d'altitude (limite du châtaignier), regroupent les Monts Aigoual et Lozère, au substrat granitique. Le climat est montagnard à influence atlantique mais qui garde du climat méditerranéen ses caractéristiques pluviométriques. L'élevage y est très présent avec des estives pour les grands troupeaux d'ovin et bovins allaitants à l'année.

### Territoire où l'agriculture prédomine, avec de fortes capacités d'adaptation, de résilience et d'organisation

- Une SAU en hausse et une forte proportion de petites exploitations : Le territoire compte 524 exploitations agricoles, sur une SAU (surface agricole utile) de 72 188 hectares soit 51 % de la surface du territoire en 2019 (en hausse de 4.7% depuis 2015) dont 90 % en surfaces fourragères. Cette SAU à forte proportion en surfaces fourragères montre également l'importance des surfaces boisées et du pastoralisme. Le territoire compte seulement 6 000 ha de terres labourables, il y a donc peu de grandes cultures et 400 ha en cultures permanentes (plus de la moitié des cultures permanentes de toute la Lozère) parmi lesquels des vignes, des petits fruits ou surtout des châtaignes. Plus de la moitié des exploitations agricoles sont petites (production brute standard < 25 000€) et d'une taille moyenne inférieure à 20 ha. Un tiers des exploitations ont une activité secondaire.

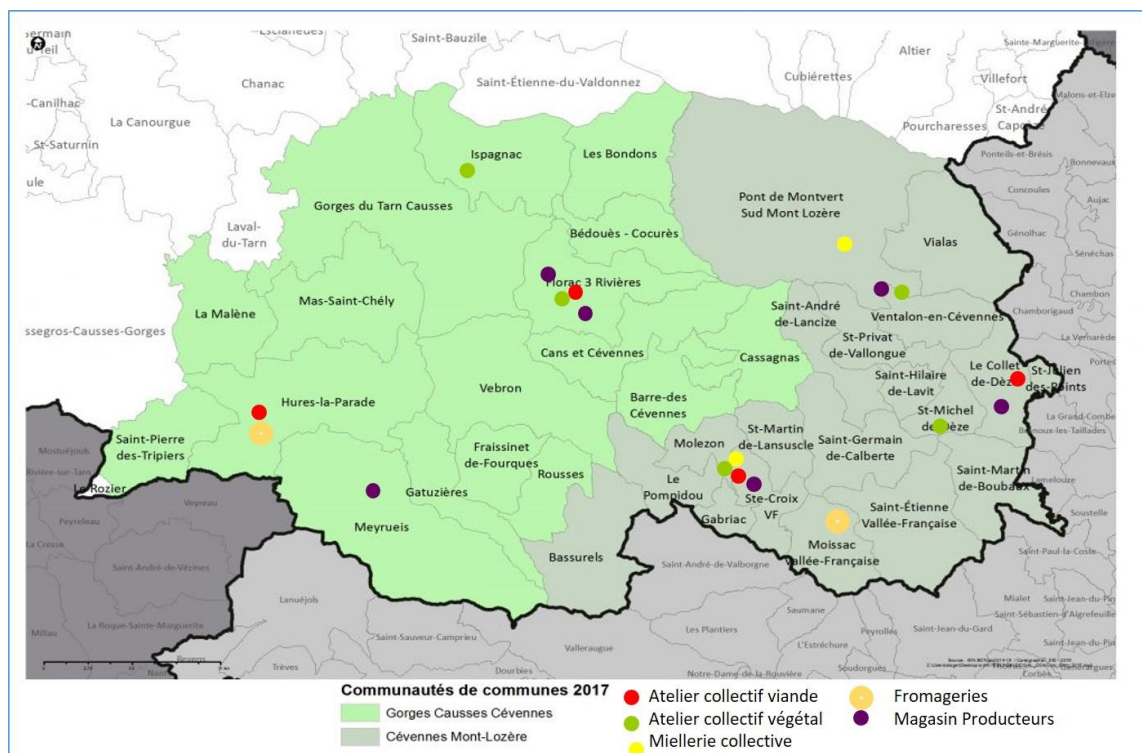
- Des productions de qualité environnementale dominées par l'élevage : Près de 7 exploitations sur 10 pratiquent l'**élevage**, le cheptel compte 15 000 UGB (unité gros bétail) regroupant élevages ovins et bovins de lait et de viande, caprins, porcins et équins. L'apiculture est également très présente sur le territoire, avec un nombre recensé de 9 075 ruches sur le territoire. Enfin, les productions maraîchères et petits fruits, faiblement présentes, se développent, mais le maraîchage et l'horticulture ne représentent que 5.5% des exploitations agricoles. Une part importante des agriculteurs du territoire pratique la transformation de leurs produits, allant pour certains jusqu'à la commercialisation. Organisés, les agriculteurs ont construit divers outils de transformation soit au sein des exploitations (volaille et production fromagères et lactées notamment) soit sous une forme mutualisée (sous différents statuts : coopérative, association, entreprises : 3 ateliers viande, 5 ateliers transformation végétale, atelier PAM, 2 fromageries) mais aussi de commercialisation (6 boutiques de producteurs sur l'ensemble du territoire). Une zone d'activité agroalimentaire est sortie de terre en novembre 2021 sur la commune de St Julien des Points. Elle accueille des ateliers de transformation (atelier volailles, stockage GIEE Châtaignes Coeur Cévennes, brasserie PBC ; atelier à venir de découpe et transformation de viande, notamment de venaison, possibilité d'accueillir la remorque de l'abattoir mobile petits ruminants). A noter qu'un projet d'abattoir mobile petits ruminants, à l'échelle de l'ensemble du territoire est en cours de gestation ; une étude de faisabilité technico économique sera réalisée durant le 1<sup>er</sup> semestre 2022. Enfin, un projet d'atelier transformation bovin est à l'étude sur le Mont Lozère (cf étude menée par la CC CML)

- Près d'un quart des exploitations (23.4%) pratiquent l'agriculture biologique, (contre 7 % de moyenne nationale) pour 18.4% de la SAU du territoire certifiée AB. Plusieurs AOP, IGP et marques (de Lozère, Esprit Parc National des Cévennes) existent sur le territoire et l'élevage est souvent extensif. Une grande diversité de production sous signes de qualité : Agneau de Lozère, Miel des Cévennes, Pelardon, Poulet des Cévennes ou Chapon des Cévennes, Roquefort, Baron des Cévennes, Veau de Lozère et Veau sous la mère (des travaux sont en cours autour de la châtaigne, du jus de pommes, du vin et du Pérail)<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Source : INAO

Carte 1 : collectifs de production, transformation et ventes de produits agricoles



L’installation agricole, enjeu à venir pour le Sud Lozère : une profession dont les profils se diversifient : vieillissement, féminisation, installations hors cadre familial

Entre 2000 et 2010, 6.8 % des exploitations ont disparues soit deux fois moins que la moyenne française, les grandes et moyennes exploitations étant moins touchées (-7,6 % contre -18,1 % pour les petites). 77.3 % des exploitations sont individuelles.

Il y a une tendance au vieillissement des exploitants puisque la part des exploitants entre 40 et 55 ans est de 38%, alors que celle des moins de 40 ans est de 28%, ce qui engendre une préoccupation marquée sur le renouvellement des générations. Ainsi, **34% des agriculteurs vont partir en retraite d’ici 15 ans.**

Du fait de la structure sociale des nouveaux arrivants (couple) et des changements de perception de l’agriculture dans la société (valorisation et nécessité de la pluriactivité, installation hors cadre familial et à la recherche de marchés de niche), la part des femmes exploitantes est de 3,9 % soit dix fois plus de femmes agricultrices que la moyenne nationale. L’importance de la place des femmes dans l’agriculture est reconnue comme un atout du territoire en apportant de “l’ouverture d’esprit” et faciliterait l’installation ou le maintien de familles.

L’agriculture au cœur des préoccupations du territoire

Depuis plus de 15 ans et sous diverses formes, les acteurs du sud Lozère (communautés de communes, PNC, syndicats mixtes, chambre d’agriculture, syndicat intersyndical du Mont Lozère...) questionnent les liens entre agriculture et projet de territoire.

Ces questionnements, articulés par différents temps d'animation (OCAGER, Terra Rural, projets LEADER, Mission AgriBio du PNC, magasin de producteur, pays, CC CML...) ont permis d'avancer autour :

- de la création de filière (par exemple meunerie, 2016 ; jus de pommes des cévennes, 2017 ; réflexions sur le Houblon, 2019),
- de la mobilisation de parcelles pour l'installation (exemple de la ferme de reconquête de Montbrun, 2006), la transmission (ex d'une installation sur Vialas, 2008) ou conforter des exploitations en place (ex sur exploitation maraîchage de Vébron, 2018). Des actions du Terra Rural 2021 sont également en cours<sup>2</sup>.
- de l'approvisionnement local des restaurants collectifs (projet LEADER en 2013, en 2015, Terra Rural 2018 puis 2021...) avec notamment un début de mise en lien entre producteurs et cuisiniers.
- de la création d'ateliers collectifs (pôle agroalimentaire de St Julien des Points en 2021, CUMA du Penedis en 2010, Atelier Végétal à Ste Croix Vallée Française en 2012 ; projets en gestation : atelier collectif sur le Mont Lozère et abattoir mobile petits ruminants)

Ces différentes actions ont été l'opportunité de soutenir un élan mêlant population, agriculteurs, élus et établissements de restauration collective. Ces actions ont permis de créer un terreau favorable au développement des circuits courts de proximité notamment dans la restauration collective.

Cette question est intimement liée à la diversification de la production ou à l'installation de nouveaux agriculteurs s'orientant vers le maraîchage. Les candidats à l'installation sont nombreux, mais hélas le foncier disponible est faible. Sans intervention volontariste des collectivités, il reste difficile de trouver des terres pour s'installer en maraîchage (couplée à la problématique de la ressource en eau).

Aujourd'hui, le territoire semble mûr pour assumer une politique agricole liée aux enjeux de son territoire, et spécifiquement autour de l'accueil et du maintien de population, de la qualité et de l'excellence des activités du territoire et de la valorisation des ressources locales ; le tout, dans une logique intrinsèque de préservation des ressources naturelles exceptionnelles qui façonnent le sud Lozère et ses paysages.

### Une mobilisation pour la relocalisation des filières et le développement des productions fermières

Depuis toujours, les agriculteurs du sud Lozère se sont adaptés à des conditions géomorphologiques et climatiques difficiles. Aujourd'hui, leurs pratiques évoluent encore et ils se tournent de plus en plus vers une agriculture respectueuse de l'environnement mais également en faveur des nouvelles attentes des consommateurs. Cet état de fait est accentué par la vision qu'ont la plupart des nouveaux arrivants qui s'installent en sud Lozère ; justement pour retrouver ce « sens » et ce lien fort à la terre et à ce qu'elle produit.

### Une restauration collective à échelle humaine

Il existe en sud Lozère 35 restaurants collectifs, dont la majorité est équipé en cuisines complètes, avec plus de 22 « vrais » cuisiniers, formés et amateurs du goût. Ces établissements servent de 8 à 250 repas par jours, tout au long de l'année. Ces établissements, sous statuts divers (publics, privés) et de secteurs différents (éducation, médico-social) offrent la possibilité de tester et de réagir rapidement à des initiatives.

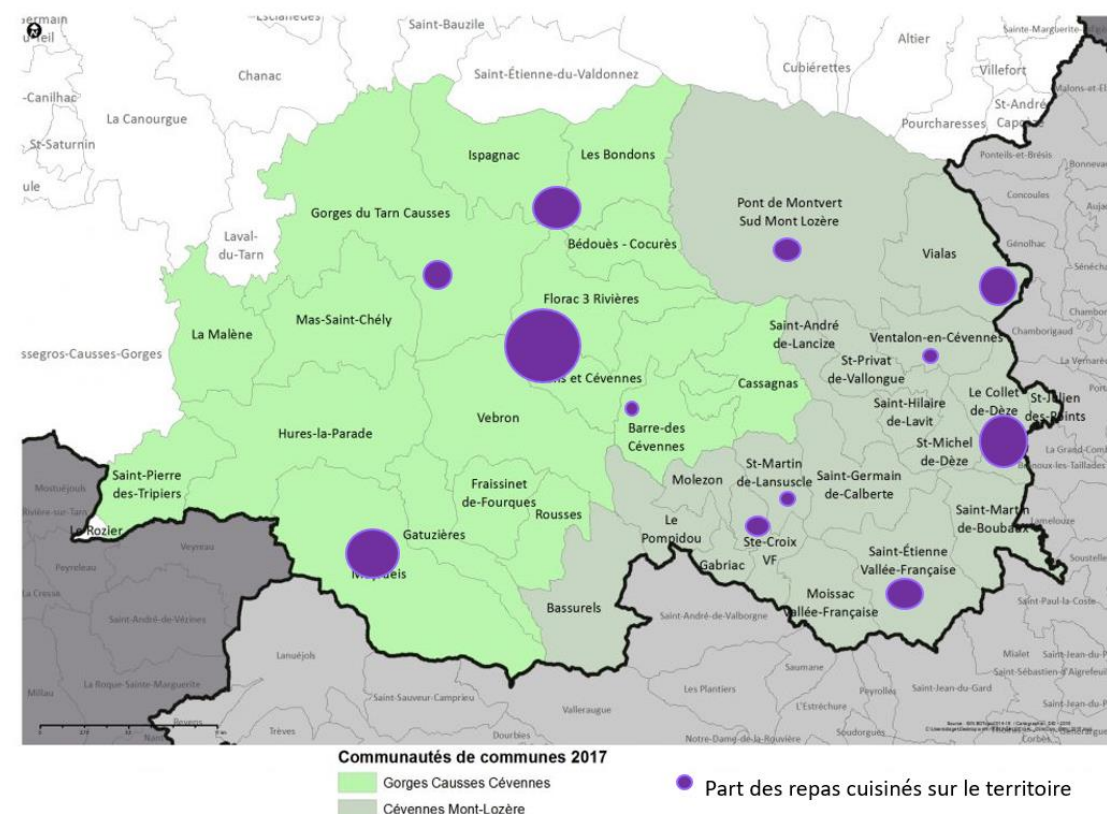
---

<sup>2</sup> Cf Annexe 1.

Ainsi, les initiatives antérieures (formation des cuisiniers en 2016 ou en 2019) ont rassemblé plus de la moitié des cuisiniers, créant de nouvelles dynamiques et permettant de renforcer le lien au local. Par exemple, un cuisinier d'un collège est passé à la commande de veau entier pour approvisionner ses 200 repas jours ; un EPHAD a développé des relations avec un maraîcher pour remettre à l'honneur des légumes anciens ; l'école de Florac est passée de moins de 5% de bio à plus de 50% et de moins de 5% de local à plus de 25% en 6 mois en 2021. Et les autres cuisiniers et restaurants apprennent de ces initiatives.

**Les principales difficultés rencontrées sont de l'ordre de la connaissance fine de la situation actuelle, du coût des matières, de l'approvisionnement (forme, logistique, produits et disponibilité, organisation), mais aussi des évolutions dans les conceptions des menus et repas.**

Carte 2 : Répartition des repas cuisinés / servis annuellement sur le territoire Sud Lozère en 2021.



### Un potentiel de 1 168 000 € de matière première dépensée chaque année

Avec environ 584 000 repas servis chaque année sur le territoire Sud Lozère et un coût achat de matière première de 2 € par repas, c'est chaque année plus de 1 million d'euros qui sont dépensés pour cuisiner les repas servis aux 1 700 convives du territoire.

Aujourd'hui, peu d'établissements ont des outils permettant de mesurer la part de cette somme qui est investie auprès des producteurs et transformateurs locaux. Elle semble toutefois faible. Si 50% de l'approvisionnement s'effectuait en local, ce sont près de 584 000€ qui reviendraient annuellement et directement au territoire. Ce montant, (important au regard des capacités financières du territoire), représente une part non négligeable des participations des convives et familles aux repas mais aussi des impôts locaux qui serviraient un double objectif : renforcer l'agriculture et l'économie du territoire et améliorer la qualité des repas servis.

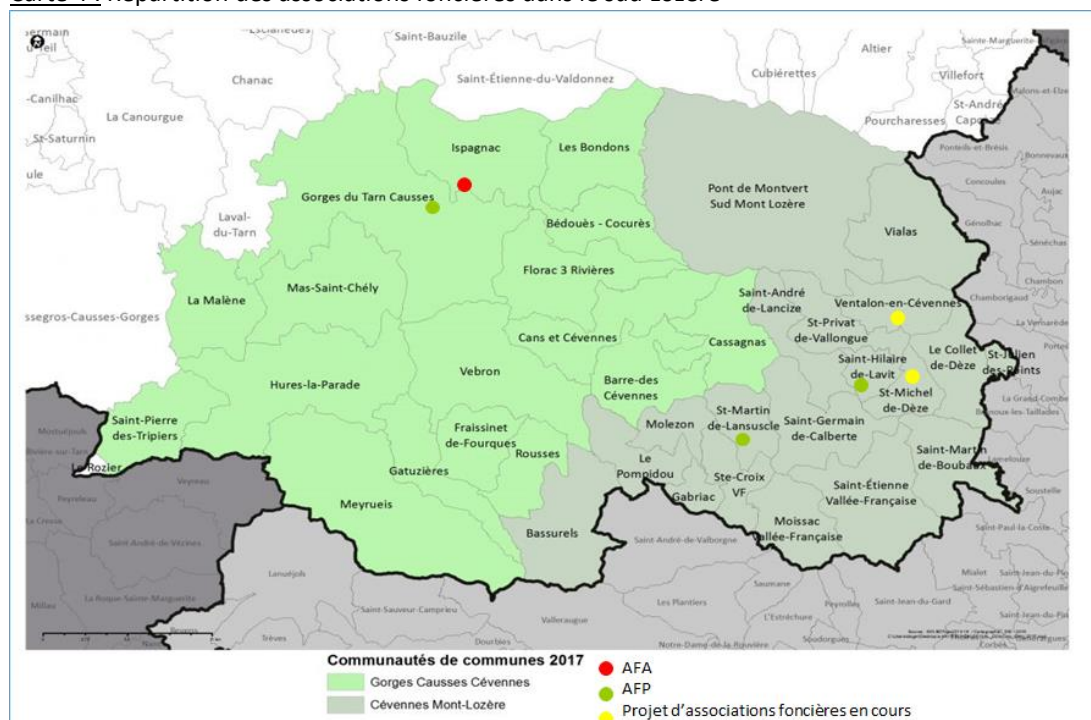
## Un contexte règlementaire qui conforte et encourage à faire mieux dans la restauration collective

La loi EGAlim d'octobre 2018, l'ordonnance gaspillage de 2019 sont autant d'éléments qui poussent les décideurs à renforcer l'approvisionnement en produits locaux et durables. Dans notre territoire où il y a eu peu d'ingénierie, la mise en œuvre pratique se fait au regard des convictions des élus et gestionnaires. Il apparaît nécessaire d'accompagner cette évolution, (au travers de formations notamment) à tous les niveaux et d'en faire un atout pour agir sur le développement de la population et des surfaces liées notamment à l'approvisionnement des restaurants collectifs. Afin de répondre aux exigences de la loi EGAlim<sup>3</sup>, de santé et d'environnement, il serait judicieux d'accompagner le développement de surface en agriculture biologique et sous certification de qualité. A noter qu'une installation, en Sud Lozère, c'est une famille qui vit et travaille à l'année sur le territoire et que chaque famille compte pour le développement et la cohésion du territoire !

## Le foncier, clé de voute des activités agricoles

Le foncier est le principal frein à l'installation agricole. Les différentes structures du monde agricole de notre territoire sont très régulièrement sollicitées par des porteurs de projet mais ne peuvent pas toujours répondre à leur demande, faute de foncier à leur proposer. Les collectivités ont un rôle à jouer pour rendre disponible du foncier agricole. Plusieurs initiatives, notamment des Terra Rural précédents, ont permis l'installation de nouveaux exploitants. Les collectivités se sont aussi engagées en faveur du foncier agricole en participant à la dynamisation foncière collective via la création d'associations foncières sur le territoire, actuellement au nombre de 5 pour un total de 520 hectares, bénéficiant à 2 groupements pastoraux et à 7 agriculteurs.

Carte 4 : Répartition des associations foncières dans le sud Lozère



<sup>3</sup> « Au moins 50% de produits de qualité et durable au 1<sup>er</sup> janvier 2022, dont au moins 20% de produits biologiques »

### Des enjeux liés au foncier : le risque incendie et la lutte contre la fermeture des milieux

Les paysages du sud Lozère ont largement évolué durant le siècle passé, avec un constat commun de la fermeture des milieux. Alors que l'agriculture façonnait les paysages et était très présente auparavant, notamment pour l'autoconsommation des habitants, le territoire a fait face un fort exode rural depuis la révolution industrielle, laissant nombre de terrains s'enfricher. En analysant les paysages, il est récurrent d'apercevoir des bancelles autrefois cultivés recouverts de végétation. Le patrimoine bâti se détériore (bancelles, clèdes, béals...) faute d'utilisation et d'entretien. La fermeture des milieux contribue au risque incendie, enjeu majeur dont tout le territoire est concerné. Les difficultés d'interventions sur certains terrains escarpés et la dispersion de l'habitat rendent la lutte contre les incendies difficile. Ainsi, un Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies (PDPFCI) de la Lozère a été défini et court sur la période 2014-2023. Ce plan départemental donne les grandes orientations pour la Lozère en matière de lutte, et est ensuite décliné au niveau opérationnel, par massifs, dans des documents appelés PDM –DFCI (Plans de Massifs de Défense des Forêts contre l'Incendie). De nombreuses communes, se saisissant de ces enjeux d'incendie et d'ouverture des milieux, voient dans l'agriculture et le sylvopastoralisme des solutions à multiples bénéfiques : activité agricole, développement économique, accueil de nouvelles populations, entretien des milieux, lutte contre le risque incendie.

La Charte Forestière de Territoire et l'Entente Causses Cévennes portent des actions de capitalisation d'expériences du sylvopastoralisme et de sensibilisation des éleveurs à cette pratique.

### Des filières en émergence : la filière brassicole et le développement de la viticulture

Les brasseries artisanales sont en plein essor et le Sud Lozère en compte 6, pour un total de 5601 hectolitres produits en 2021. Cela représente un volume annuel de 3140 kg de houblon et 135 tonnes de malt soit 168.75 tonnes d'orge brassicole (perte de 20%) et 56 ha d'orge brassicole (30q/ha<sup>4</sup>). Le Terra Rural 2019 porté par la communauté de communes Gorges Causses Cévennes et la coopération brassicole à l'échelle de l'Occitanie dont fait partie le GAL Causses Cévennes depuis 3 ans ont permis d'identifier les besoins des brasseurs locaux, d'étudier les potentialités d'une filière houblon sur le territoire et d'initier des temps d'échanges entre les différents acteurs de la région, notamment sur la filière houblon et orge-malt-bière. Un porteur de projet souhaite s'installer en houblon mais le foncier reste difficilement accessible. D'autre part, deux agriculteurs ont montré leur intérêt pour produire de l'orge brassicole. Après une phase de recherche et d'analyse des besoins, l'émergence de la filière brassicole est désormais envisagée.

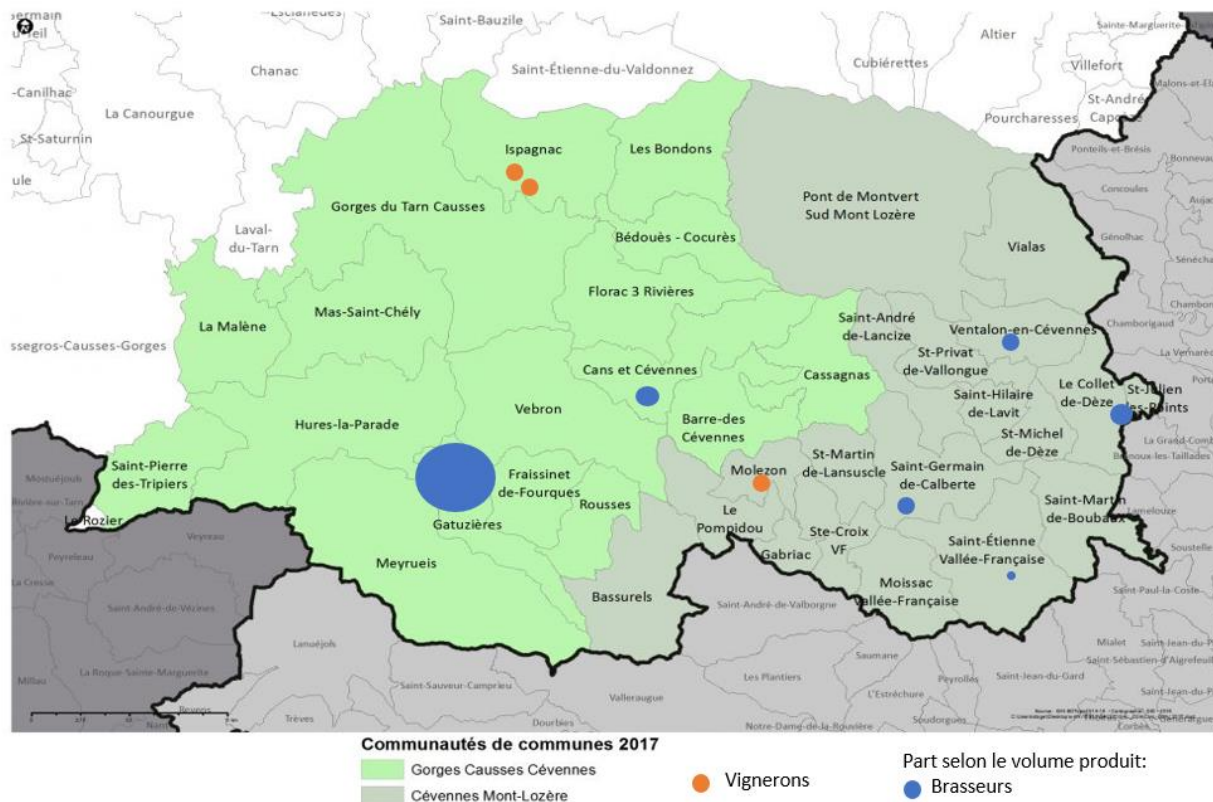
D'autre part, le Sud Lozère connaît un essor de la vigne sur son territoire : il compte 3 vigneron sur son territoire (2 à Ispagnac avec 12 ha de vignes et 1 à Molezon sur 2 ha), un est en cours d'installation à Ispagnac et il y a deux porteurs de projet identifiés, en recherche de foncier. Le changement climatique semble amener la vigne sur le territoire cévenol, culture qui était autrefois largement répandue sur les bancelles à des fins d'autoconsommation. On constate une perte de connaissances sur les cépages utilisés et résistants, et la nécessité d'adapter cette culture au changement climatique. Le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles a commencé un projet « treilles et terrasses » axé sur la reconquête de l'agriculture en terrasses via l'installation de projets viticoles prenant en compte

---

<sup>4</sup> Projet Amertume 2020

l'adaptation au changement climatique. D'autre part, des discussions sont entamées pour élargir le périmètre de l'IGP vin Cévennes et englober les vigneronns actuels.

Carte 5 : Répartition des vigneronns et brasseurns sur le territoire Sud Lozère



## 2. Programme TERRA RURAL porté par le PETR Sud Lozère.

Après un premier Terra Rural de mars 2021 à juin 2022, le PETR Sud Lozère poursuit dans un second programme (septembre 2022 à juin 2024) la dynamique engagée sur l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective ainsi que sur les installations agricoles et logistiques nécessaires à cet approvisionnement. Le PETR Sud Lozère continuera également la mobilisation de foncier sur des démarches ciblées. Une étude technico économique de faisabilité d'un projet d'abattoir mobile petits ruminants est également en cours.

D'autre part, quelques communes ont initié conjointement avec le PETR Sud Lozère des réflexions autour du foncier agricole et certaines communes ont lancé des commissions « agriculture », essentielles pour mobiliser du foncier et permettre l'installation ou la diversification d'exploitants agricoles. Le programme accompagne de telles dynamiques dans de nouvelles communes, ainsi que l'identification de terrains pour des productions ciblées.



Enfin, le Terra Rural accompagne le développement de filières émergentes :

- la filière viticole, via la mobilisation de foncier ainsi que la capitalisation de données. Le travail du PETR Sud Lozère s'articule en complémentarité des actions menées par le Syndicat des Hautes Vallées Cévenols, avec leur projet « treilles et terrasses » sur les adaptations de cette filière au changement climatique et la mobilisation de foncier sur son territoire, ainsi que par la FR CIVAM Occitanie qui envisage d'organiser un salon des vigneronns confidentiels après avoir répertorié les vigneronns du Massif Central.

- la filière brassicole. En effet le PETR Sud Lozère fait partie d'une coopération à l'échelle de l'Occitanie sur cette filière qui travaille notamment sur l'approvisionnement local en matières premières. Une visite de terrain réalisée les 22 et 23 novembre 2021 avec 7 brasseurs du territoire a conforté la volonté de s'engager dans l'émergence d'une filière brassicole.

Programme d'actions :



Axe	Sujet	Action	Objectifs	Qui réalise ?	Quels partenaires sont associés ?
Axe 1 Animation de la démarche	Territoire	1 Coordonner le programme, réunir le comité de pilotage, communiquer (presse, journaux communautaires et municipaux, site internet, réseaux sociaux), participer à des rencontres thématiques, organiser un événement sur le territoire (thématiques abordées : foncier, installation)	Faire le lien avec les partenaires publics et privés Montrer la cohérence des actions en œuvre au sein du programme, des autres territoires ayant un 16.7 et du PAT48 Sensibiliser la population au rôle de l'agriculture locale dans l'alimentation Accompagner l'évolution des idées des acteurs concernés	PETR	CC, CD, Région CA, ALODEAR, FRCIVAM, SAFER, PNC, Entente Causses Cévennes, Coopératives agricoles, Entreprises AgroAlim, Pôle agroalimentaire et CUMA boutiques de paysans, Biojour
Axe 2 : Mobilisation du foncier pour de nouvelles installations agricoles et filières	Mobilisation de foncier	2 Mobilisation du foncier : identification de terrains dans un but de développement de productions végétales et de l'agropastoralisme, diagnostic agricole	Identifier des terrains permettant l'installation en productions végétales sur les bourgs centres mobilisés sur cette question Lancer/suivre des commissions agriculture sur des communes.	PETR + Prestations Externes	CA, SAFER, ALODEAR, PNC, Copage, Agrijury, communes ayant déjà une AFA/AFP ou étant dans la démarche (Ventalon en Cévennes)
	Développe- ment viticole	3 Filière viticole : développement de la production via la mobilisation de foncier et capitalisation de données sur les cépages et adaptation au changement climatique	Identifier des parcelles pour de la viticulture Recenser les cépages utilisés auparavant et leur adaptation au changement climatique : capitalisation de données.	PETR + Prestations Externes	CA, SAFER, ALODEAR, COPAGE, FRCIVAM, SHVC
	Emergence de filières	4 Emergence de la filière brassicole : mobilisation de foncier, production de matières premières en local	Identifier des parcelles pour la production de houblon. - Production d'orge brassicole en diversification par des exploitants actuels	PETR + Prestations Externes	CA, SAFER, ALODEAR, COPAGE, FRCIVAM, UBC (Union des Brasseurs Cévenols), filière brassicole Occitanie
Axe 3 : Développe- ment des circuits- courts et de proximité	Dans la restauration collective	5 Capitalisation des outils permettant de mesurer l'évolution des consommations dans les établissements	Ces éléments de pilotage sont très peu utilisés et sont nécessaires à la prise de conscience et à l'évolution des pratiques. Capitalisation du projet pilote à Florac et essaimage.	PETR	CD 48- Agrilocal
		6 Rencontre cuisiniers et producteurs, échanges sur les besoins (séparément et ensemble)	Echanger sur les besoins et attentes de chacun, mutualisation de la logistique (Capitalisation du projet pilote à Florac/Ispagnac et essaimage).	PETR	CA, Agrilocal, ALODEAR, FRCIVAM, pôles agroalimentaires, coopératives, CUMA
		7 Rencontre entre agriculteurs pour coordonner les productions à destination de la restauration collective	Calendriers et conventionnements Capitalisation du projet pilote à Florac/Ispagnac et essaimage.	PETR	Agrilocal
	Dans la restauration commerciale	8 Diagnostic des approvisionnements de restaurants commerciaux et mise en lien avec des producteurs locaux	Connaître les approvisionnements actuels de 15 restaurants commerciaux volontaires sur des communes différentes. Identifier leurs besoins, leurs freins et leur logistique	PETR	Agrilocal, CCI
	Améliorer la logistique	9 Coordination et mise en cohérence des solutions logistiques identifiées lors de l'étude sur la logistique des produits agroalimentaires	Cohérence sur le territoire des actions mises en œuvre : Caissons, plateforme logistique physique, plateforme immatérielle, planning partagé Coordination par micro territoires	PETR + Prestation Externe hors 16.7	CC, PAT48, CA, CFPPA
	S'inspirer : - restauration collective - Logistique	10 Organisation de deux visites sur un autre territoire	S'inspirer des initiatives d'autres territoires ruraux (2 thèmes : logistique des produits agroalimentaires en territoire rural et en approvisionnement local de la restauration collective)	PETR	CC, CA, Agrilocal, PAT48, PNC, Un plus Bio
	Outil structurant	11 Suivi du projet d'abattoir mobile pour petits ruminants et mise en lien des acteurs	Outil inexistant et innovant qui émane d'un besoin d'éleveurs locaux Copil et Mise en lien avec les collectivités et cuisiniers Accompagnement du groupe d'éleveurs (organisation des paysans tâcherons ; débouché restauration collective)	PETR	CC, CD, Région, association SLAC (Structure Locale d'Abattage Coopératif), SHVC, Pôle agroalimentaire de St Julien des Points, CUMA Viande à Ste Croix Vallée Française